

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Jacquet-Robillard, 22 août 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Jacquet-Robillard](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (366, 367)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Jacquet-Robillard, 22 août 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27042>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 août 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Jacquet-Robillard](#)

Lieu de destination Arras (Pas-de-Calais)

## Description

Résumé Godin informe Jacquet-Robillard que le coût du transport par roulage a augmenté, mais qu'il avait convenu qu'il se ferait au prix de 4,50 F les 100 kg : il incite Jacquet-Robillard à faire comme lui une réclamation au commissionnaire de roulage. Il l'informe également qu'il lui expédie un fond de cuisinière pour remplacer celui qui a été brisé, mais que cela ne doit pas l'empêcher de demander une retenue au voiturier. À Jacquet-Robillard qui se plaint du prix des appareils Godin-Lemaire, Godin fait remarquer qu'il l'a favorisé plus que les autres marchands en raison de la concurrence que lui font les cuisinières en tôle dans le Nord, et qu'il n'a pas vu à l'Exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière des appareils comparables aux siens. Il lui précise que tout en ayant beaucoup baissé le prix de certaines marchandises, il continuera à lui accorder une remise de 5 % sur les prix du tarif de la manufacture et l'avertit qu'il consent à une remise de 7 % sur le prix des marchandises commandées avant le 15 septembre 1849, et un escompte de 2 % pour un paiement au comptant. Dans le post-scriptum, Godin presse Jacquet-Robillard de lui envoyer ses limes et évoque la fabrication pour lui de cuisinières à tuyau à l'arrière.

## Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Événements cités [Exposition des produits de l'industrie française \(1er juin-30 juillet 1849, Paris\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Jacquet-Robillard

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

BiographieQuincaillier à Arras (Pas-de-Calais) dans la première moitié du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1849

366

nouvelles <sup>Mme</sup> 1<sup>re</sup> une-cronier  
aut 21 fait l'honneur de vous donner avis  
que pour me courir de ma ferme du  
30 mars dernier jusqu'au 30 juillet je suis  
de disposer sur vous de la somme  
de fr 159 à présentation qu'il y  
reserver le cas auquel a mon mandat  
agréer

Lyon

21

Monsieur erreau-Lasset

les pourparlers que j'ai avec vous nous  
m'avaient fait croire que vous considériez  
comme un engagement l'honneur de me  
faire connaitre votre détermination concernant  
ma vicina sur M. Lasset à telles  
tours et également l'obligé à communiquer  
des poursuits que je regrette d'autant  
plus qu'il ne me doit plus que fr 312  
voilà je vous prie m'excuse si cette intention  
est de me laisser faire cette affaire pour  
d'après ce que les poursuits auront commencées  
avant la fin de cette semaine

agréer M. M.

Arras

22

Monsieur Fouquet Probst

une assez longue absence me empêche  
de répondre à vos lettres et je vois avec  
regret à mon arrivée que le code de routage  
se soit autorisé à interdire le prix du transport  
des objets qui vous ont été capouis dans letter,  
de voiture je suis convaincu que vous ne devrez  
payer que fr 10,50 m. lis ont fait voilà  
retourner en conséquence comme moi de mon  
côté je vais le faire quand à la caissière  
aussi je vous remplacerai le fond <sup>en vous espérant la révolte</sup> mais vous pourrez  
bien en faire malgré cela le retourne au porteur

vous nous plaignez toujours du prix de mes produits je vous ai portant jusqu'à ce jour favorisé plus qu'aucun de mes clients et cela en raison de la concurrence que les cuisiniers en table font aussi énorme dans le nord j'ai vu aussi l'imposition et je n'en ai aperçue la contribution qui n'y a rien qui soit destiné à empêcher mes produits.

Si vous avez consulté mon tarif vous avez du remarquer que j'ai beaucoup baissé certains prix malgré cela je ne vous en continuerai la remise de 5% sur le tarif et vous accorderai 2% sur ce que vous me demanderez avant le 15<sup>me</sup> d'un autre exemplaire de 2% sur vos règlements au comptant mais je vous prie de remarquer que traitant les affaires de bonne foi je tiens à faire tout rigoureusement vraie de ces conditions constamment à vos ordres agréer Mons

Capitaine moi mes larmes le plus vite possible et postez la lettre de retour à St. Gobain je suis déjà rapide des cuisiniers avec si tôt au service mais le tuyau est cette je pourrai le faire venir de vous l'accompagnant une enveloppe parfaitement nos règlements à court de rétention entre le timbre

Dacopelle  
avut 24

Monsieur Duvrot - Capitaine  
j'ai l'honneur de vous aviser que pour me  
payer de la v<sup>e</sup> que je vous ai tiré le 5<sup>me</sup> dernier  
je dispose sur vous à présentation de  
la somme de fr 120. veuillez bien accepter  
mon mandat

agréer M. m. s.